

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14

Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 11/04/2024
3. Affaires financières :
 - Ecole élémentaire - subvention pour un voyage scolaire
 - Association APPMA de Surbourg - subvention pour la journée pêche des enfants
4. Création d'un poste d'adjoint technique (pour remplacement)
5. Cession de la parcelle n°338 section 44 (lieu-dit Hagbronnen)
6. Jury d'assises 2025
7. Affaires courantes
8. Divers

1/ 41-2024 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Valérie ROTH pour remplir cette fonction.

2/ 42-2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

3/ AFFAIRES FINANCIERES

• 43-2024 ECOLE ELEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

En cette année olympique, les futures classes de CM1 et de CM2 ont obtenu grâce au programme < Ma classe aux jeux > des billets pour assister aux jeux paralympiques, le vendredi 6 septembre 2024 au stade de France.

Cette sortie se fera dans le cadre d'un voyage scolaire sur 3 jours, du 4 au 6 septembre 2024.

Le coût du voyage revient à 200€/élève. 43 élèves participeront à ce voyage.

Afin de réduire le coût par famille, ils sollicitent le Conseil Municipal pour une subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1290€ pour les 43 élèves de l'école élémentaire qui participeront au voyage scolaire du 4 au 6 septembre 2024. Cette aide correspond à 30€/élève soit 15% du coût du voyage (dans la limite de 50€/enfant),
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024

• 44-2024 : ASSOCIATION AAPPMA DE SURBOURG – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA JOURNEE PECHE DES ENFANTS

Comme chaque année, l'AAPPMA organise le 1^{er} juin 2024 une après-midi de pêche pour les enfants. Elle sollicite une subvention pour l'organisation de cet événement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 400 € au titre de la participation de la commune à l'organisation de cette journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **ATTRIBUER** une subvention de 400 € à l'association APPMA de Surbourg,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024.

4/ 45-2024 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L311-1 et L-332-8,

CONFORMEMENT à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'équipe technique souvent amener à faire des heures supplémentaires et d'anticiper le départ d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 22/35^{ème} à compter du 01/10/2024 pour l'entretien des bâtiments communaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade :

- d'Adjoint Technique
- ou d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- ou d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux sur le fondement de l'article L332-8 2°.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent contractuel se fera sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique.

Les postes qui ne seront pas pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la création du poste permanent à temps non complet à pourvoir parmi les grades mentionnés ci-dessus, avec la mention du recours au contrat en application de l'article L332-8 2°.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives s'y afférentes
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au recrutement

5/ 46-2024 : CESSION DE LA PARCELLE N°338 SECTION 44 (LIEU-DIT HAGBRONNEN)

Le Maire informe :

Le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 09/03/2017 de céder à l'entreprise Herrmann la parcelle n°338 section 44 (lieu-dit Hagbronnen) au prix de 1000€ l'are.

Pour concrétiser cette vente, cette parcelle a nécessité la modification du PLU qui a été approuvée le 13/04/2022.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 09/03/2017.

CONSIDERANT que l'avis des Domaines en date du 24/11/2023 a évalué la parcelle d'une superficie de 174,77 ares à 262 000€HT soit 1 500 € l'are,

CONSIDERANT que suite aux modifications apportées par la loi NOTRE en date du 7 août 2015, les Communautés de Communes et d'agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues. Le bloc des compétences obligatoires inclut le développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Depuis maintenant le 1er janvier 2017, l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) existant ou à venir, relève de la seule compétence de l'intercommunalité qui en a désormais l'exercice exclusif. Il en ressort que seule la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a la compétence pour céder le terrain à l'entreprise acheteuse,

CONSIDERANT que des négociations ont déjà eu lieu entre la Collectivité publique et l'entreprise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée section 44 n° 338 au lieu-dit « Hagbronnen » d'une contenance au 174,77 ares à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt au prix de 1350€/are hors frais de notaire,
- **DIT** que les frais notariés correspondant à cette opération seront pris en charge par l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6/ JURY D'ASSISES 2025

CONFORMÉMENT à l'article 261 du code de la procédure pénale, trois personnes sont tirées au sort sur la liste électorale :

1. Mme LIENHART Sarah
2. Mme SCHIRCK Sophie
3. M. ERMIS Veli

7/ AFFAIRES COURANTES

• Procédure propriété LUX :

La délibération du 11/04/2024 déclarant l'immeuble situé à Surbourg au 5 rue des Peupliers (section 44 parcelle 90) en état d'abandon manifeste a été publiée le 15 mai 2024 à la porte de la mairie et sur le site internet pour une durée d'un mois. Cette information a également été publiée dans les DNA le 18/05/2024.

Un dossier sera transmis à la Préfecture du Bas-Rhin qui devra statuer sur la demande d'expropriation. La propriété a été estimée par le service des domaines.

• Recours 2021 fissures suite sécheresse :

Pour rappel, suite à la sécheresse de l'été 2020, des fissures sont apparues sur des immeubles rue des charmes.

La commune a procédé à une demande de l'état de catastrophe naturelle à la date du 17 février 2021. En date du 7 mai 2021, celui-ci n'a pas été reconnu par l'état. Aussi, la commune a procédé à un recours

gracieux le 5 juillet. Ce dernier a été rejeté en la date du 6 août. En conséquence le 5 octobre 2021, la commune a déposé une requête d'annulation de cette décision à laquelle l'état a répondu le 18 février 2022 par un rejet. En date du 4 janvier 2023 la commune a déposé un mémoire complémentaire pour l'annulation de l'arrêté interministériel du 20 avril 2021.

Le tribunal administratif a rejeté la requête de la commune par jugement du 6 mai 2024. Les conclusions de ce jugement ont été transmis à Me Bleykasten pour analyse.

- Maison de santé :

Mme Emmanuelle STEPHAN, psychologue, prendra ses fonctions à partir du 8 juin prochain et partagera les locaux avec les professionnels déjà présents.

8/ DIVERS

- Recrutement : Le Maire informe, que suite à la procédure de recrutement, il a retenu la candidature de M. Stéphane SCHMITT. Il débutera son contrat le 1^{er} juin 2024 pour une durée de 3 ans.

- Renouvellement de contrat : Le contrat de Mme KÖRNER Mélanie, agent d'entretien, arrivé à échéance le 31/05/2024 a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

- Remplacement pour congés maladie et stage ATSEM :

Mme Clhoé DANESI, Atsem contractuelle est actuellement absente pour des raisons de santé. Elle a été remplacée en mai par Mme PLANCHENOT Véronique.

Du 3 juin au 5 juillet, Mme Stéphanie FAULLIMMEL, une surbourgeoise, sera en stage à l'école maternelle dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Elle passe actuellement le CAP petite enfance.

Mme DANESI en contrat jusqu'au 31/08/2024 a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas renouveler son contrat.

La vacance du poste a été publiée.

- Elections européennes :

Pour la bonne organisation de la journée électorale, l'équipe qui débute le matin devra être présente dès 7h45. Les équipes suivantes devront arriver 5 à 10 minutes avant la prise de fonction.

Pour ceux qui sont au contrôle de la pièce d'identité, il faudra demander systématiquement une pièce d'identité. La liste des justificatifs qui pourront être acceptés sera affichée dans la salle.

Pour le dépouillement celles et ceux qui sont inscrits sont attendus à 17h50.

- Fête du 14 juillet :

Les festivités débuteront à 17h00 avec la musique Sainte Cécile.

Une structure gonflable et des stands de friandises seront mis en place pour les enfants.

Un écran géant sera également installé pour la finale de l'Euro de Foot.

Le feu d'artifice aura lieu comme d'habitude à 23h00.

Les tracts seront à distribuer fin juin avec la lettre d'information concernant la redevance d'assainissement.

- Concours Fleurissement :

La tournée se fera le 23/07/2024. Le RDV est fixé à la mairie à 18h00. Cordiale invitation à ceux qui souhaitent y participer.

- Manifestations associatives à venir :

- 1^{er} juin : pêche des enfants
- 1^{er} et 2 juin : Musique Fescht

- 9 juin : Course des caisses à savon
- 21 juin : Fête de la musique sur le parvis de l'église
- 22 juin : Fête des pompiers également sur le parvis de l'église
- 29 juin : Tournoi de foot pour une œuvre caritative

- Tournoi de football caritatif :

Une jeune Surbourgeoise, Perrine Stresser est membre de l'association Epsilog engagée dans une démarche humanitaire.

Cette association organise un tournoi de foot le 29/06 avec la participation de sponsors dont les bénéficiaires sont reversés à 4 associations humanitaires (Enfants du désert, Croix Rouge, Cap Eco Solidaire et Surfrider Fondation).

Ce tournoi est destiné aux entreprises du secteur. La commune est également invitée à former une équipe de 8 personnes.

Le Maire propose de former une équipe. Aucune subvention ne sera demandée à la commune.

Les frais d'inscription de 125€ seront pris en charge par le Maire à titre personnel.

- Journée de travail du 13 juillet :

Le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont participé à la journée de travail du 18 mai. Ce fut une belle réussite.

Il est désormais également de coutume de faire une journée de travail avant le 14 juillet. Le Maire propose le 13/07 afin de nettoyer, de désherber et de tondre aux abords de la salle des fêtes mais également de préparer la salle pour les festivités du 14 juillet.

Les précisions seront envoyées par mail.

- Invitation au vernissage de l'Expo peinture à l'abbatiale :

Le Conseil Municipal est invité à participer à cet événement qui aura lieu le 14/06 à 18h30. Il est organisé par la paroisse en collaboration avec la commune. Les œuvres exposées sont proposées par des artistes locaux, Eric Bisselbach et sa fille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Feuillet de clôture

Séance du 27 mai 2024 à 20h00

Etaient présents : : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

| Numéro | Objet | Décision |
|---------|---|-----------|
| 41-2024 | Désignation d'un secrétaire de séance | Approuvée |
| 42-2024 | Approbation du compte-rendu de la séance du 11/04/2024 | Approuvée |
| 43-2024 | Ecole élémentaire – demande de subvention pour un voyage scolaire | Approuvée |
| 44-2024 | Association APPMA de Surbourg – demande de subvention pour la journée pêche des enfants | Approuvée |
| 45-2024 | Création d'un poste permanent d'adjoint technique | Approuvée |
| 46-2024 | Cession de la parcelle n°338 section 44 (lieu-dit Hagbronnen) | Approuvée |

La séance est close à 21h00.

Le Maire,
Olivier ROUX

La Secrétaire,
Valérie ROTH

